

DELIBERATION N° 99/11-02 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 98/12-04 du 14 Décembre 1998 et propose une augmentation de 2 % des tarifs de location des salles communales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2000 :

1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES

- le 1er jour 1 441 F
 - le 2ème jour 720 F
- nettoyage compris

c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES

- le 1er jour 2 166 F
- le 2ème jour 1 083 F

- d) Supplément : facultatif
- pour usage cuisine et vaisselle

702 F

2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT

- a) Utilisation par associations reconnues par la commune

- nettoyage compris (sauf pour bal) 2 995 F

- b) autres usages : nettoyage compris 7 202 F

3/ SALLE EMILE GALLE

- a) Associations reconnues par la commune 428 F
b) Personne physique ou morale de LUDRES 720 F
c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES 2 166 F

4/ SALLE DES FETES JEAN MONNET

- a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris 1 927 F

. Associations reconnues par la commune
. Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES
. Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.

- b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris 3 855 F

. pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES

- c) Supplément facultatif :

- pour cuisine et ses équipements :

. Utilisation catégorie 1 : 1 285 F
. Utilisation catégorie 2 : 1 927 F

- d) Supplément obligatoire :

- gardiennage : 113 F de l'heure

5/ MAISON DES LOISIRS

- a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

- b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES

- pour la salle complète : 1 441 F
- pour la demi-salle : 720 F

- c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES

- pour la salle complète : 2 166 F
- pour la demi-salle : 1 083 F

6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE

tarifs inchangés :

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère 10 F
- assiette, corbeille à pain 20 F
- plat, légumier, cruche 100 F

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,
- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,
- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,
- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2000.